



Commune de Barberaz
Savoie



REGISTRE DES DELIBERATIONS

21 MARS 2026

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
de
SAVOIE

ARRONDISSEMENT
de
CHAMBERY

CANTON
de
LA RAVOIRE

OBJET :
Election du maire

En exercice 29
Présents : 29
Excusés 0
Absents : 0

Le Maire de BARBERAZ certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'art. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales et qu'il n'est survenu aucune réclamation.

Ce Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie cinq jours francs avant celui de la séance.

Le Maire,

Publié et transmis en
Préfecture le :

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le 26 MAR 2026
ID : 073-217300292-20260321-D260314-DE

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal n° D 26-03-14

Le 21 mars 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBERAZ dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arthur BOIX--NEVEU, Maire, en session ordinaire.

29 Présents : BOIX-NEVEU Arthur - Maire - LAUMONNIER Nathalie - MAUDUIT François - BERNI Marie-Eve - PEROT Jacky - FOURNIER Aurélie - MARZIN Michel - MOLLARD Brigitte - DAVID Frédéric - CAVADA Elisabeth - ROTA BULO Yvan - BLONDEL Françoise - ALLARD Régis - TRINCHERO Audrey - MONIER Thomas - GERFAUD-VALENTIN Marie-Noëlle - LEGAGNOUX Pierre - HEDON Laetitia - AUBIN Antonin - COSPEN Kamilla - FANTIN Xavier - PERRET Mélanie - CAILLAT Frédéric - CALLIES DE SALIES Chrystel - DOUMONT Laetitia - BRULFERT Guillaume - CERNEKA Corinne - ROYER Christine - TOMMASI Mickaël

Antonin AUBIN a été désigné secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-4 à L.2122-7 ;

Vu les résultats des élections municipales du 15 mars 2026 ;

Monsieur Régis ALLARD, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (article L.2122-8 du CGCT).

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 29 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29
- Nombre de suffrages déclarés nuls et blancs par le bureau : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 24
- Majorité absolue : 13

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus (Chiffre et toutes lettres)
Arthur BOIX-NEVEU	24 (vingt-quatre)

Proclamation de l'élection du maire :

Monsieur Arthur BOIX-NEVEU a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Le secrétaire de séance,
Antonin AUBIN



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Arthur BOIX--NEVEU

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
de
SAVOIE

ARRONDISSEMENT
de
CHAMBERY

CANTON
de
LA RAVOIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du C
n° D 26-03-15

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le 26 MAR 2026
ID : 073-217300292-20260321-D260315-DE

Le 21 mars 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBERAZ dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arthur BOIX--NEVEU, Maire, en session ordinaire.

29 Présents : BOIX-NEVEU Arthur – Maire - LAUMONNIER Nathalie - MAUDUIT François - BERNI Marie-Eve - PEROT Jacky - FOURNIER Aurélie - MARZIN Michel - MOLLARD Brigitte - DAVID Frédéric - CAVADA Elisabeth - ROTA BULO Yvan - BLONDEL Françoise - ALLARD Régis - TRINCHERO Audrey- MONIER Thomas - GERFAUD-VALENTIN Marie-Noëlle - LEGAGNOUX Pierre - HEDON Laetitia - AUBIN Antonin - COSPEN Kamilla - FANTIN Xavier - PERRET Mélanie - CAILLAT Frédéric - CALLIES DE SALIES Chrystel - DOUMONT Laetitia - BRULFERT Guillaume - CERNEKA Corinne - ROYER Christine - TOMMASI Mickaël

Antonin AUBIN a été désigné secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-4 à L.2122-7 ;

Vu les résultats des élections municipales du 15 mars 2026 ;

OBJET :
**Fixation du nombre
d'adjoints**

En exercice 29

Présents : 29

Excusés 0

Absents : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-4 à L.2122-7 ;

Vu les résultats des élections municipales du 15 mars 2026 ;

Après l'élection et l'installation du maire conformément aux dispositions légales, celui-ci peut se faire assister d'adjoints, dont le nombre est fixé par le conseil municipal conformément à l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Maire de BARBERAZ certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'art. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales et qu'il n'est survenu aucune réclamation.

Ce Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie cinq jours francs avant celui de la séance.

Le nombre d'adjoints est déterminé par le conseil municipal afin de permettre au maire d'organiser efficacement le fonctionnement de la commune, d'assurer la répartition des délégations et de répondre aux besoins administratifs et politiques de la collectivité.

Le conseil municipal fixe ainsi le nombre d'adjoints à 8, pour la présente mandature, conformément aux dispositions légales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 28 voix pour et 1 abstention (G. Brulfert) :

- FIXE à 8 le nombre d'adjoints au maire pour la présente mandature.

Le Maire,

Publié et transmis en
Préfecture le :

Le secrétaire de séance,
Antonin AUBIN



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Arthur BOIX--NEVEU

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
de
SAVOIE

ARRONDISSEMENT
de
CHAMBERY

CANTON
de
LA RAVOIRE

OBJET :
Election des adjoints

En exercice 29
Présents : 29
Excusés 0
Absents : 0

Le Maire de BARBERAZ certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'art. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales et qu'il n'est survenu aucune réclamation.

Ce Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie cinq jours francs avant celui de la séance.

Le Maire,

Publié et transmis en
Préfecture le :

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du C
n° D 26-03-16

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le 26 MAR 2026
ID : 073-217300292-20260321-D260316-DE

Le 21 mars 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBERAZ dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arthur BOIX-NEVEU, Maire, en session ordinaire.

29 Présents : BOIX-NEVEU Arthur - Maire - LAUMONNIER Nathalie - MAUDUIT François - BERNI Marie-Eve - PEROT Jacky - FOURNIER Aurélie - MARZIN Michel - MOLLARD Brigitte - DAVID Frédéric - CAVADA Elisabeth - ROTA BULO Yvan - BLONDEL Françoise - ALLARD Régis - TRINCHERO Audrey - MONIER Thomas - GERFAUD-VALENTIN Marie-Noëlle - LEGAGNOUX Pierre - HEDON Laetitia - AUBIN Antonin - COSPEN Kamilla - FANTIN Xavier - PERRET Mélanie - CAILLAT Frédéric - CALLIES DE SALIES Chrystel - DOUMONT Laetitia - BRULFERT Guillaume - CERNEKA Corinne - ROYER Christine - TOMMASI Mickaël

Antonin AUBIN a été désigné secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-4 à L.2122-7 ;

Vu les résultats des élections municipales du 15 mars 2026 ;

Sous la présidence de Monsieur Arthur BOIX-NEVEU, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Il est procédé au dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner. Il est constaté qu'une liste de candidats a été déposée.

Résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29
- Nombre de suffrages déclarés nuls et blancs par le bureau : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 24
- Majorité absolue : 13

Nom et prénom de chaque candidat placé en tête de liste	Nombre de suffrages obtenus
LAUMONNIER Nathalie	24 (vingt quatre)

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés, les candidats ci-dessous :

- LAUMONNIER Nathalie 1^{ère} adjointe
- MAUDUIT François 2^{ème} adjoint
- BERNI Marie-Eve 3^{ème} adjointe
- PEROT Jacky 4^{ème} adjoint
- FOURNIER Aurélie 5^{ème} adjointe
- MARZIN Michel 6^{ème} adjoint
- MOLLARD Brigitte 7^{ème} adjointe
- DAVID Frédéric 8^{ème} adjoint

Le secrétaire de séance,
Antonin AUBIN



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Arthur BOIX-NEVEU

